



- Être capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
- Être capable de reconnaître sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.

Être capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

- Être capable de supprimer le danger.
- Être capable d'isoler le danger.
- En cas d'impossibilité de supprimer ou isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger.

o Examiner la victime avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

- Est capable de mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche. - Être capable d'associer aux signes décelés, les résultats à atteindre et de la prioriser.

o Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Être capable de définir les différents du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.

- Être capable d'identifier, en fonction de l'action de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans la quel ordre.

- Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.

- Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

o Secourir a victime de manière appropriée.

- Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la victime pour obtenir le résultat à atteindre.

- Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.

- Être capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

- Être capable de réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Être capable, en cas d'évolution dès l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés.

Mettre en application les compétences acquises de SST au service de la prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise.

o Situer le rôle du S.S.T dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention.
- Être capable d'appréhender les notions de danger, situation dangereuse, risque, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP)



- Être capable d'identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou au plan national.
- Être capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.
- Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention dans et hors de l'entreprise.
- Être capable de positionner son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.
- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer à partir de ses observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.
- Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer ou réduire les situations dangereuses ou/et les atteintes à la santé.
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail en proposant des actions de prévention.
- Définir des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter les atteintes à la santé.
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée.
- Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Être capable de définir les différends, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

METHODES PEDAGOGIQUES

Cette formation SST apporte des connaissances dans le domaine de la prévention et l'acquisition des gestes de premiers secours,

- Le formateur utilise des méthodes pédagogiques actives par objectif et des techniques pédagogiques traditionnelles (des mises en situation afin de faire découvrir et participer les apprenants, exposés interactifs pour apporter des connaissances et démonstrations pratiques) et modernes (travail en groupe, exercices individuels et cas concrets),
 - Les exercices d'application doivent occuper l'essentiel du temps de la formation,
 - L'atteinte des objectifs de « savoir » est nécessaire pour atteindre les objectifs de « savoir-faire »,
 - Les techniques pédagogiques qui permettent d'aborder les objectifs de savoir sont : l'exposé interactif, le travail de groupe, démonstration commentée justifiée, démonstration en temps réel et les cas concrets.
- Le formateur doit s'assurer de l'acquisition de ces connaissances par le groupe de participants, l'évaluation des apprenants se fait tout au long de la formation et avec les cas concrets de synthèse.

MISE EN ŒUVRE DES METHODES PEDAGOGIQUES

- La méthode de découverte se fait par des mises en situation,
- La méthode d'apprentissage « démonstration pratique » se fait en quatre phases :
 - ✓ Une démonstration en temps réel associée d'un questionnement,
 - ✓ Une démonstration commentée et justifiée,
 - ✓ Une reformulation,
 - ✓ Une séquence d'apprentissage.
- La méthode d'application par une mise en œuvre de cas concret.



PLANNING

SXM SANTE TRAVAIL s'adapte aux spécificités, aux contraintes et aux besoins de votre entreprise. Le planning de formation sera réalisé en concertation avec vous afin d'assurer la cohérence et la progression de la formation.

LIEUX

Sur le site de l'entreprise afin de personnaliser la formation, ou en salle de formation de l'AFPS 978.

COUT

Un devis sera réalisé au plus juste, tenant compte des sollicitations formulées.

PERSONNEL CONCERNÉ

Tous les membres du personnel de l'entreprise

EFFECTIFS

Des groupes de 4 à 10 salariés maximum peuvent être constitués afin de conserver l'efficacité pédagogique.

DURÉE

- 1 journée (7 heures)

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du SST.

FORMATEURS

SXM SANTE TRAVAIL met à votre disposition des personnels professionnels, qualifiés. Tous nos intervenants sont experts métier et/ou formateurs professionnels, ils sont les garants de notre expertise.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Demi-journée 1 : Les actions « protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir »

Demi-journée 2 : Les actions « secours » (suite et fin)

Epreuves certificatives

Bilan de la formation

EVALUATION et QUALIFICATION

L'évaluation du stagiaire est réalisée en cours de formation et comporte principalement deux éléments distincts : Mise en situation d'accident simulé,

Réponses à des questions préparées par le formateur.

La certification de Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T) est validée par le formateur, une attestation de réussite est remise au stagiaire.

Un diplôme délivré par l'INRS est transmis au stagiaire ayant subi et satisfait à l'ensemble des évaluations et certifications.